



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 11 mai 2011
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.14

**1^{ère} REVISION DU PLU DU GRAND TOULOUSE,
COMMUNE DE TOURNEFEUILLE**

L'an deux mille onze, le onze mai à onze heures, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt avril deux mille onze, convoquée le quatorze avril deux mille onze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges COQUART Dominique FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle LOZANO Guy	MERONO Claude MORIN Etienne MOYET Jean-Louis RAYNAL Claude SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danièle
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN
COTELLE Thierry, représenté par Mme Isabelle HARDY
MIGUEL Henry, représenté par M. Paul FRANCHINI

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COMMENGES Jean-Claude

CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMELThierry
FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
LANGE Régine

MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 27	Votants : 30
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 30

La commune de Tournefeuille est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 17 janvier 2011, le Grand Toulouse a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8; L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 16 décembre 2010 avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de PLU permettrait d'atteindre une population de 28 000 habitants en 2020 ; il prévoit la production de 1 750 logements sur 10 ans.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la commune de Tournefeuille se structure autour de cinq grandes orientations :

- renforcer le cœur de ville et conforter son rayonnement notamment en poursuivant l'extension du centre-ville (zone UA) autour du boulevard Vincent Auriol et sa densification (suppression du COS) ;
- maîtriser le potentiel de développement et anticiper le renouvellement urbain en réalisant neuf orientations d'aménagement sur des fonciers disponibles à l'intérieur du tissu urbain ;
- poursuivre de manière active les objectifs de rattrapage de la part de logements sociaux dans le parc de résidences principales selon les objectifs fixés par le PLH ;
- protéger et valoriser le patrimoine naturel et urbain (prise en compte des continuités écologiques au travers des dispositions réglementaires du PLU) ;
- faciliter les déplacements et rendre la ville accessible à tous.

Au regard de l'objectif de production de logements figurant dans le PLU, le SMEAT rappelle que le PLH du Grand Toulouse prévoit, sur la période 2010-2015, la production de 1300 logements pour la commune de Tournefeuille. Cet objectif (qui correspondrait à un rythme moyen annuel de 217 logements) nécessiterait de renforcer, au-delà de 2015, l'objectif d'accueil du PLU.

Le SMEAT relève toutefois qu'en l'absence de contrat d'axe, la commune ne peut mobiliser tous les potentiels d'extension urbaine (pixels) inscrits dans le projet de SCoT. La mobilisation de ceux-ci, en lien avec la concrétisation des différents contrats d'axe, nécessitera de procéder à une évolution du PLU.

Par ailleurs, le SMEAT relève :

- que la ZAC de Ferro-Lèbres, en cours, créée en juillet 2008, située en cœur d'agglomération présente un niveau de densité inférieur à celui inscrit au projet de SCoT. Il invite donc la collectivité à se rapprocher du niveau de densité recommandée ;
- que la traduction de la continuité écologique, à l'ouest de la commune, notamment au moyen de dispositions réglementaires, fait apparaître une difficulté du fait de l'existence, sur ce secteur, du projet de TCSP « sur RD 924 de la RD 632 à Colomiers », qui devra être prise en compte lors de la mise en œuvre opérationnelle de cette infrastructure ;
- que le PADD identifie : « l'entrée nord de la Ramée - Porte nord » correspondant à une zone UL (4,5 hectares), destinée à accueillir des constructions ou installations à usage de loisirs, de sport, de culture ainsi que des équipements hôteliers, non recouverte par un pixel dans le projet de SCoT arrêté.

Dans le cadre de l'enquête publique du SCoT, la commune a formulée la demande d'inscrire un demi-pixel économique dédié sur ce secteur ; il appartiendra au SMEAT de l'examiner au titre de la finalisation du SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} révision du PLU du Grand Toulouse - commune de Tournefeuille à l'exception de la création d'une zone UL « Porte nord de la Ramée », qui ne correspond pas à un potentiel de développement (pixel) du projet de SCoT arrêté.

Article 2 :

D'inviter le Grand Toulouse à prendre en compte les observations formulées ci-dessus concernant :

- la nécessité de renforcer, au-delà de 2015, l'objectif d'accueil du PLU ;
- le niveau de densité recommandé sur la ZAC de Ferro-Lèbres ;
- la nécessité de préserver la continuité écologique lors de la mise en œuvre du projet de TCSP « sur RD 924 de la RD 632 à Colomiers ».

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire de Tournefeuille et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 mai 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN